Image not found or type unknown

Avis de contravention d'un franchissement feu fixe ou clignotant

Par **uottap**, le **22/05/2016** à **11:30**

Bonjour, j'ai reçu ce jour une amende forfaitaire majorée par recommandée avec A.R., alors que je n'ai jamais reçu l'avis de contravention initial(parait-il adressé en courrier simple)
De 135,00€, tarif normal de départ que je ne conteste pas, je dois payer 375,00€
Comment contester un courrier simple que je n'ai jamais reçu ? et dois-je payer obligatoirement la totalité de la somme réclamée ?
Merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **22/05/2016** à **11:38**

[citation]parait-il adressé en courrier simple[/citation]
Bonjour,
Les avis de contravention sont toujours envoyés en courrier simple !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés